

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 32

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182856>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clara qu'il ne le reprendrait ni pour or, ni pour argent.

C'était la saison des fruits.

En allant reconduire la pauvre femme, le duc d'Orléans aperçut, dans un coin de l'espace d'anti-chambre qui précédait la salle d'école, un énorme panier rempli de rouges solanées que la visiteuse avait laissé là en entrant, pour les reprendre ensuite et les porter au marché.

Le maître courut droit à l'objet de ses ordinaires convoitises :

— Que signifie cela? dit-il. Des tomates ici?...

La paysanne se rappela soudain le faible du prince fort connu dans le pays, et elle s'empressa de les lui offrir.

L'instituteur se radoucit aussitôt, garda le panier et reprit le petit écolier.

Après 1830, un matin du mois de juillet, un homme vêtu d'un costume étrange, et portant sous son bras une petite caisse à laquelle il semblait vouer la plus active sollicitude, se présenta au château de Neuilly au moment où le roi sortait pour aller se promener dans le parc.

Dès qu'il aperçut le roi, il le reconnut et piqua droit à lui, à travers les gardes et les estafiers qui voulaient l'empêcher de pénétrer.

— Que désirez-vous? lui dit le roi avec sa bonhomie accoutumée et son flegme d'Anglais bien élevé.

— Pardon, Monsieur, répondit l'étranger avec une nuance de déception, j'ai fait plus de deux cents lieues pour venir de mon pays à Paris, et je vois que vous ne me reconnaissez pas.

— Il y a peut-être longtemps que nous n'avons eu le plaisir de nous voir, mon brave homme.

— C'est vrai, reprit le visiteur, il y a eu vingt-sept ans le jour de la Saint-Philippe. C'était à...

— Attendez, j'y suis; vous êtes fils...

— De la bonne femme aux tomates, interrompit vivement le naïf paysan.

Et montrant sa petite caisse qu'il avait tenue jusque-là sous son bras :

— Même en partant, ma vieille mère, qui n'est pas encore morte, m'a dit comme cela qu'il vous serait agréable, quoique votre position ait bien changé, d'en recevoir quelques-unes. Les voilà.

Et ce disant, il remit son présent au roi, qui le prit en riant aux éclats de tant de simplicité.

Puis, au grand ébahissement de la conciergerie et du reste de la valetaille, il conduisit son ancien élève à la reine, à M^{me} Adélaïde, aux jeunes princes et aux jeunes princesses. Il servit même de texte à M. Cu villier Fleury pour un exercice de thème latin qu'il dicta au petit duc d'Aumale.

Il fut admis à l'honneur de déjeuner avec la famille royale, et la reine voulut qu'il fût placé à sa droite.

Au dessert, Louis-Philippe demanda à son convive ce qu'il était venu faire à Paris.

— Je suis venu chercher une place dans l'horlogerie, dit-il.

— Et si je te gardais avec moi? demanda le roi.

— Tout de même, répondit-il sans sourciller; mais je ne sais travailler que dans les aiguilles de montre.

Le lendemain, le Suisse prenait la livrée et passait au service du cabinet du roi, qu'il quitta le dernier dans la matinée du 24 février. Il accompagna ensuite son maître en exil.

Le goût pour la poire ne vint au duc d'Orléans que bien plus tard, alors qu'il frondait le gouvernement de ses cousins Louis XVIII et Charles X. Mais lorsqu'il monta sur le trône, ce goût avait déjà pris les plus fâcheux développements. Le public ne tarda pas à être instruit de cette particularité, et la caricature fit circuler des charges où la tête du roi avait une vague ressemblance avec ce fruit à pépins.

C'est de cette époque que date cette expression de l'argot : « Faire sa poire, » c'est-à-dire faire le délicat, le difficile, etc.

Mais le roi n'en continua pas moins à rester fidèle au culte de la tomate et de la poire jusqu'à la fin de ses jours. »

Le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, par Marc Lutz, revu, pour ce qui concerne la Suisse romande, par J.-L. Moratel, contient sous la rubrique : VAUD, un chapitre intitulé *Mœurs, coutumes et caractère du peuple*, dans lequel on remarque ce bienveillant croquis :

« La vie extérieure du peuple vaudois présente un mélange constant de la vie des champs et de celle des villes, de l'agriculteur et du citoyen. La jalousie des campagnards à l'égard des messieurs s'y montre tout autant qu'ailleurs, bien que la plupart des villes ne soient que des cités champêtres, qui sont en plus grand nombre que dans tout autre canton. On veut des réunions, mais on n'aime que celles où l'on peut aller uniquement pour soi. Il en résulte une existence qui a pour caractère de la tranquillité plus que de la solitude, de la facilité plus que de la force ou de la grandeur, du laisser-aller plus que de l'entrain. Les Vaudois sont essentiellement moqueurs et dénigrants, bien moins de ce qui les entoure que de ce qui s'élève du milieu d'eux. Nulle part plus que dans ce pays une fortune honorablement acquise par le travail, une renommée obtenue par des vertus ou des talents éminents ne sont exposés à rencontrer ce regard plein de haine et d'envie que les Grecs appelaient le *mauvais œil*. Si quelqu'un veut entreprendre quelque chose d'utile, on lui jette des bâtons dans les roues; s'il veut s'élever, on fait le vide pour qu'il tombe; se faire entendre, le murmure ou des ricanements couvrent sa voix. Ce déplorable esprit a privé le pays d'hommes d'un mérite éminent, de savants et de littérateurs de premier ordre, qui ont quitté leur patrie, reçu à l'étranger un accueil bienveillant et y ont acquis une réputation européenne. Chose singulière, ce peuple, ennemi par instinct de toute supériorité sortie de son sein, est extrêmement infatué des étrangers; il leur accorde avec profusion ce qu'il

refuse aux siens, et avec de la souplesse, en sachant faire leur cour et flatter la vanité nationale, des étrangers, très souvent des aventuriers ou même des chevaliers d'industrie, n'ont aucune peine à s'y faire une excellente position et à y acquérir la faveur générale.

Dans les petites villes surtout, de misérables rivalités se font la guerre à l'aide d'un commérage qui étend partout son réseau. L'esprit de société y est très médiocre, comme ailleurs. Le jeu se perd comme distraction, il fait des progrès comme vice. Depuis 1798, les Vaudois ne forment plus, devant la loi, plusieurs catégories, et l'ancienne noblesse a perdu toute influence politique, plus complètement peut-être que dans tout autre canton. Cependant on se tromperait beaucoup si l'on pensait que les principes de l'égalité ont pénétré dans les mœurs aussi bien que dans les institutions. De ridicules distinctions sociales cherchent et même réussissent à s'établir entre les nombreuses coteries qui divisent la société des petites villes. Des prétentions à la particule nobiliaire s'élèvent de temps à autre et viennent demander une sanction aux tribunaux, provoquer l'hilarité du public et l'indignation des anciennes amilles. »

Il nous tombe sous la main la circulaire suivante, émanant de la *Société des maîtres coiffeurs*, et convoquant ceux-ci à la fête qui aura lieu prochainement à Genève, fête qui s'est célébrée l'année dernière à Lausanne par un tir au stand de la Ponthaise et un banquet à *Beau-Séjour*.

Monsieur et cher collègue!

L'assemblée du 21 mai dernier ayant décidé de célébrer une fête, la Commission chargée de son organisation a l'honneur de vous annoncer qu'elle en a fixé la date au *Lundi 10 août*, et qu'elle aura lieu au *Stand de Carouge*, que sa Direction a mis gracieusement à notre disposition.

La Commission, pour lui donner plus d'attrait et d'intérêt, a cru devoir adopter une patriotique innovation, introduite par nos chers collègues de Lausanne dans leur fête de 1873, c'est le tir aux armes de guerre. Elle a pensé que, dans notre pays, où le premier devoir du citoyen est de s'habituer au maniement des armes nécessaires à sa défense, on pourrait, sans la sortir de ses proportions modestes, mettre notre fête en harmonie avec celles qui se célèbrent autour de nous. Il est entendu que le tir reste facultatif.

Cher collègue!

La Commission se fait un plaisir de compter sur vous et sur de nombreux collègues du dehors, qu'elle invite cordialement à se joindre à nous. Elle espère que cette journée sera non-seulement une occasion de plaisir et de distraction, mais qu'elle nous rappellera que c'est par l'union et la concorde que notre corps de métier a pu accomplir d'heureuses améliorations, et qu'en apportant à cette réunion le même esprit de paix et de bonne amitié, elle peut être le point de départ de nouveaux progrès, ou tout au moins rester un bon souvenir dans notre vie.

C'est avec ces sentiments que nous vous prions d'agréer l'assurance de notre cordialité.

Genève, juillet 1874.

Nous ne pensons pas que l'éclat du tir fédéral de Saint-Gall fasse pâlir celui des coiffeurs, qui va le suivre de près. A en juger par leur précédente fête et la circulaire qu'on vient de lire, on est vraiment

frappé de l'ardeur guerrière dont leur âme est embrasée...

On comprend, après tout, que le maniement des instruments tranchants, du rasoir et des ciseaux, amène le goût des armes à feu, l'amour de la patrie et des choses viriles et fortes. Le milieu dans lequel ils vivaient ne peut suffire à des caractères fortement trempés; la pommade des Châtelaines, le savon aux amandes et la poudre de riz sont des agents qui abattent le courage et l'énergie, efféminent le caractère et contre lesquels il faut lutter vigoureusement. Rien n'est capable de faire rompre avec eux comme le tir aux armes de guerre. Il n'est pas nécessaire de toucher la cible; l'effet des détonations suffit.

Cependant, un penchant trop prononcé pour ce genre d'exercice, une passion trop vive pour la gloire militaire peut jouer de vilains tours aux clients. Représentez-vous un barbier qui, après vous avoir barbouillé de savon et rasé sur une joue, se sent saisir tout à coup du désir d'aller battre don Carlos et vous laisse attendre sur sa chaise la fin des hostilités!...

Osons espérer que l'usage du vetterli n'empiétera pas trop sur le domaine du rasoir, et que ces deux instruments, sagement unis, sauront travailler sans se nuire, l'un au perfectionnement de l'art de tuer les hommes et l'autre à celui de raser les mentons.

Messieurs les coiffeurs de la Suisse romande nous disent qu'ensuite de leurs réunions fraternelles ce corps de métier a pu accomplir d'heureuses améliorations. Il leur faudra cependant bien des fêtes encore, bien des tirs aux armes de guerre, pour arriver à la hauteur d'un de leurs collègues de France, qui vient de publier le prospectus suivant, par lequel il fait connaître au public l'ouverture de son établissement de coiffure.

« Cette maison modèle, sans égale en France, a su réunir le bon marché au confortable et à l'élégance. Par la distribution judicieuse de ses vastes salons, *les gens du monde n'ont pas à redouter le contact de la mauvaise compagnie.*

» Un nombreux personnel, *dans une tenue irréprochable*, et choisi parmi les artistes les plus distingués de la capitale, est attaché à l'établissement : on parle toutes les langues.

» Les dames, pour lesquelles des salons splendides sont réservés, y trouveront les soins les plus délicats, *mêlés à une conversation spirituelle.*

» Des commissaires en riche livrée les introduiront. *Coiffures des plus inédites.*

» Pendant les opérations, une musique mystérieuse fera entendre différents morceaux. »

Si le public n'était pas déjà conquis par ce préambule, il lui serait difficile de résister au détail des opérations auxquelles se livrent dans une tenue « irréprochable » les artistes de choix déjà nommés :

« Barbe au rasoir électrique velouté, savon au miel d'Arabie dissous dans la rosée du matin.

» Coupe de cheveux, ciseaux vermeil, brosse aimantée.

» Frisure éolienne, orageuse ou calme. »

La frisure « orageuse ou calme, » au gré du client, ne vaut-elle pas seule tout un poème ?

On nous communique une petite feuille imprimée contenant la boutade qui suit.

Cet exemplaire est le seul qui soit arrivé au camp de Bière, et l'on nous assure que de nombreux soldats, qui n'ont pu le lire, désirent vivement le connaître. S'il ne faut que cela pour les rendre heureux et contents, nous le voulons bien. Voici cette pièce :

Les dix commandements de la loi du soldat.

1.

Ecoute, soldat, je suis celui qui t'ai tiré de ton village et de ta maison de liberté.

Tu n'auras personne d'autre à écouter.

2.

Tu ne te feras aucune image des choses trop élevées, ni aucune ressemblance entre toi et ceux qui portent des galons à leur coiffure ; tu te prosterneras devant eux et tu les serviras, car je suis le colonel Fort, qui punis jusqu'à extinction ceux qui me haïssent, sans oublier ceux qui m'obéissent et qui observent mes commandements.

3.

Tu ne prononceras pas le nom de ton colonel sans le précéder de la particule ; car je ne tiendrai pas pour innocent celui qui oubliera cette particule.

4.

Souviens-toi du jour du repos pour travailler. Tu nettoieras tout ton fournement, les boucles et courroies de ton sac, ton ceinturon et ton sabre, car en six jours j'ai fait confectionner toutes ces choses, c'est pourquoi je me suis réservé le septième jour pour les inspecter et les vérifier.

5.

Honore ton colonel et ton sergent-major, afin que tes jours soient prolongés à Thoune.

6.

Quoi qu'on te fasse, tu ne murmureras pas.

7.

Tu n'attraperas pas de mauvaises maladies.

8.

Tu mangeras ton pain de munition.

9.

Tu n'observeras pas les défauts de tes supérieurs et tu ne les divulgueras pas.

10.

Tu ne convoiteras pas la femme de ton colonel, ni sa servante, ni son bœuf, qui ne lui appartient pas, ni son âne, qui ne lui coûte rien, ni aucune chose qui soit en sa main.

SOMMAIRE

Tu tiendras toujours à la disposition de ton colonel ta bourse, ton savoir et ta conscience, celui-ci est le premier commandement ; le second, qui lui

est semblable, est : Fais abnégation de toi-même. De ces deux commandements dépendent beaucoup de choses que tu ne dois pas savoir.

Un canonnier de la 52^{me}.

On se bat si souvent en duel maintenant en Belgique, qu'à une des stations de la frontière un voiturier a mis cette pancarte sur son omnibus :

VOITURE

POUR AFFAIRES D'HONNEUR.

Cette voiture conduit dans les endroits les mieux choisis pour les rencontres à l'épée ou au pistolet.

Un bohème, que tout Paris connaît, a trouvé un bon truc pour dîner gratis.

Il entre dans un restaurant. Il absorbe un potage et ne commande rien. Dix minutes après, il s'écrie avec colère :

— J'ai demandé un rosbif ! Quand m'apportera-t-on mon rosbif ?

— Le garçon objecte qu'il n'a rien commandé.

— C'est trop fort ! s'écrie X.

Puis, se retournant vers le chef.

— Ah ! ça, on ne peut donc pas se faire servir dans cette maison ?

Il se lève, prend son chapeau et s'en va.

Il se rend dans un autre restaurant.

Cette fois il commande un rosbif ; puis, après l'avoir mangé, même scène que dans le précédent restaurant.

— Mais, Monsieur, répond le garçon, je vous jure que....

— Votre insistance est déplacée ! hurle X... Et puisqu'on ne veut pas me servir, je m'en vais.

Et il file pour aller achever son repas dans deux ou trois autres restaurants, suivant l'appétit qu'il a.

Ce qu'il y a d'amusant, c'est que non-seulement on ne fait jamais rien payer à X..., mais encore il est accompagné jusqu'à la porte du restaurant par le patron qui lui fait d'humbles excuses.

La livraison d'août de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE, paraissant à Lausanne, contient les articles suivants :

I. DU SENTIMENT DE LA NATURE CHEZ LE PEUPLE D'ISRAËL, par M. Conrad Furrer. — II. CHARLES GLEYRE, par M. Fritz Berthoud. (Deuxième et dernière partie.) — III. SCÈNES DE LA VIE FRANCO-COMTOISE. — LA BANNIÈRE DE LA VIERGE. Nouvelle, par Mme Berthe Vadier. (Suite.) — IV. JULES MICHELET, par M. Gabriel Monod. (Deuxième et dernière partie.) — V. LE FESTIVAL DE ZÜRICH, par M. Ed. Tallichet. — VI. LE GRAND MICHEL. — Nouvelle. (Troisième partie.) — VII. CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE PARIS. — Chefs-d'œuvre des conteurs français. — Contes populaires de la Russie. — Pauvre garçon ! par M^{lle} Holland. — Le Docteur Ox, par Jules Verne. — VIII. CHRONIQUE ITALIENNE. — Le brigandage dans l'Italie méridionale.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, Lausanne.

L. MONNET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.